



# Océan Camping-Car Club

Association bénéficiaire de l'agrément tourisme N° IM075100143 de la F.F.C.C.

Objet : Annulations de voyages 2020

Coulounieix-Chamiers, le 10 avril 2020

Cher Adhérent, Chère Adhérente,

Suite aux décisions du gouvernement qui annulent tout déplacement et ordonne le confinement de toute personne pour une durée encore indéterminée mais également et surtout suite aux risques encourus à cause du covid 19, OCEAN CAMPING CAR CLUB se trouve dans l'obligation d'annuler pour l'instant certains voyages organisés par le club à savoir : Belgique-Hollande, Irlande, Le Périgord.

Peut être serons nous obligés d'en faire de même pour Estentrion et Paris. Nous vous le préciserons plus tard en fonction de l'évolution de l'épidémie et des nouvelles directives que le Club serait amené à prendre ultérieurement.

Cette décision est appuyée par une ordonnance N°2020-315 du 25 mars 2020 qui, en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure, prévoit un report des voyages par l'octroi d'un " AVOIR " égal au montant du prix du voyage pour la même destination qui a été souscrite par le voyageur.

OCEAN CAMPING CAR CLUB est tenu dans un délai maximum de 18 mois à partir de la date du voyage qui est annulé de proposer le même voyage ou un voyage presque équivalent. Passé ce délai de 18 mois si Océan camping car club n'a pas fait cette proposition, le voyageur pourra prétendre au remboursement du prix du voyage déduction faite des sommes, non récupérables auprès des fournisseurs, engagées par Océan camping car club.

Votre assurance désistement restera valable dans les conditions de garanties définies par GRITCHEN et jointes à votre contrat.

Cordialement,

Le Président,

Christian GAGNAIRE